

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 octobre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le dix du mois d'octobre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 04/10/2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 16

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

**Excusés:**

Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick,  
Mme LE SAGE Gwenaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie,  
M. TESSIER Dominique,

**Secrétaire de séance** : M. DELAUNAY Sébastien

DCM2023-10-113 **Abribus sur RD 10 - demande de subvention à la Région des Pays de la Loire**  
Acte 7.5.4 : Finances locales - subventions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Région des Pays de la Loire prévoit la mise en place d'un nouvel arrêt de bus en bordure de la RD10 à hauteur des parcelles ZK91 et 17. Les travaux d'aménagement ont débuté fin septembre (marquage au sol).

Afin de suivre la dynamique régionale, la Commune souhaite mettre en place un abribus sur l'arrêt qui sera implanté au Sud de la RD10 afin que les enfants du village qui attendent le car scolaire le matin disposent d'un espace protégé.

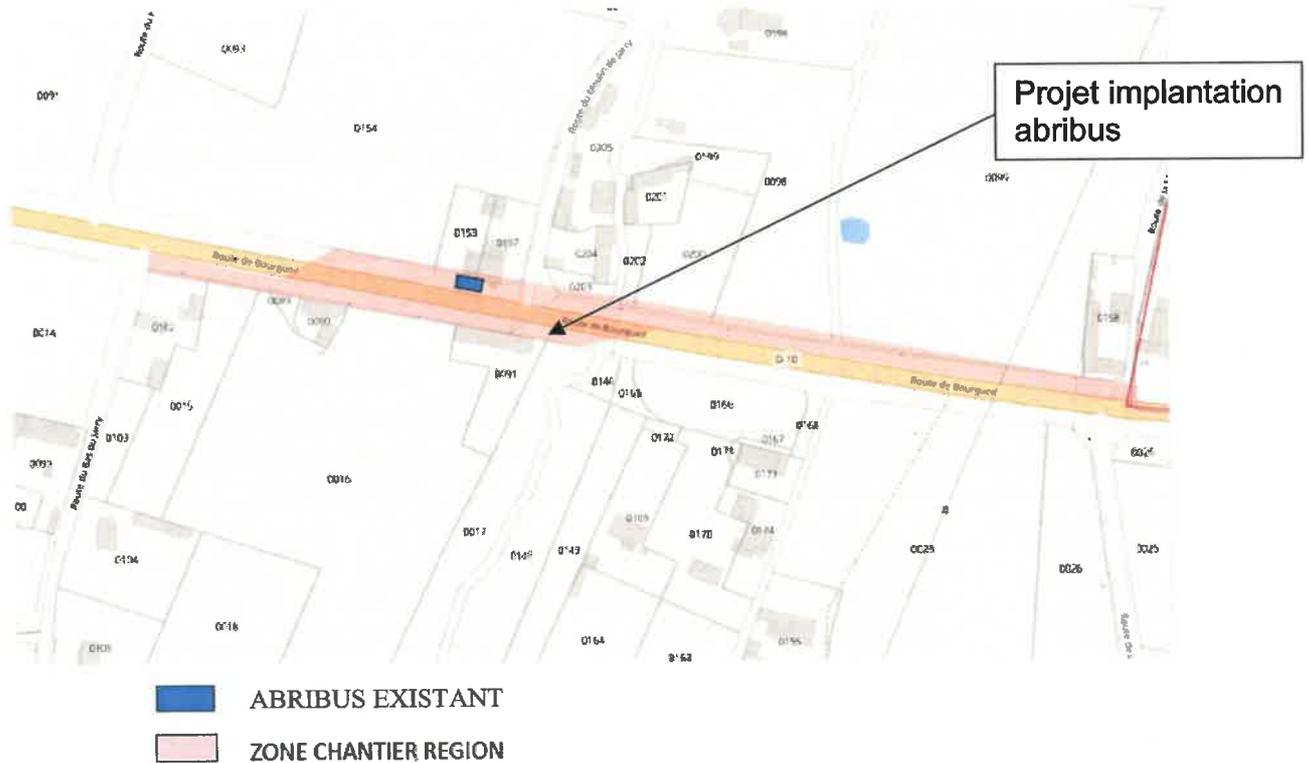
Les travaux consistent en la fourniture et pose d'un abribus en bois (pin Douglas) sur socle en béton dont les caractéristiques sont les suivantes :

**ABRIBUS DOUGLAS BARDAGE 3 FACES**

- Dimensions : 2000 x 1200
- Couverture tôle bricoutuile

**Implantation :**

L'abri sera installé à l'emplacement de l'arrêt de bus matérialisé par le Région.



Le coût de l'opération s'élève à 1 600,00€ HT soit 1 920,00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération d'installation d'un abri-voiture pour un point d'arrêt de transport scolaire sur la route départementale n°10 dite de Bourgueil telle que décrite ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région des Pays de la Loire, une subvention d'un montant de 800.00€ correspondant à 50% de la dépense HT,
- Statue sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- Donne à Monsieur le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Le secrétaire,  
Sébastien DELAUNAY

Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER